

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## Arrêté n°01/2023

### Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le maire de la commune de Théméricourt,

**Vu** la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

**Vu** l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

**Considérant** qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

**Considérant** qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

**Considérant** que la désignation doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 au plus tard ;

#### ARRETE

**Article 1** - Monsieur Stéphane PETITHOMME est désigné correspondant incendie et secours.

**Article 2** – la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

**Article 3** – Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Article 4** – Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**Article 5** – Cet arrêté sera publié dans le registre des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Fait à Théméricourt, le 04/04/2023

Le Maire

Denis SARGERET